Septembre 2021

l'accent aigu

N° 48

Bulletin d'information

L'édito

L'association a 40 ans!

Le 25 mai 1981, l'association Quetigny Environnement était effectivement créée et ses statuts étaient officiellement enregistrés à la préfecture de Côte d'Or le 3 juin 1981. Jean Plassard en était alors le président, Yves Le Bourdoulous, le secrétaire général et Jacques Mary le trésorier.

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la durée de l'association est illimitée et cela fait maintenant plus de 40 ans qu'elle œuvre : un long bail pour une association dont les seuls objectifs sont de veiller à la protection de notre environnement et à la préservation de notre qualité de vie ainsi qu'à sensibiliser nos concitoyens, jeunes et moins jeunes, à la connaissance de la nature. Nous n'avons rien à vendre mais des convictions à faire partager et des causes à défendre.

En dépit d'un désintérêt croissant pour la chose publique (nous l'avons encore vu aux dernières élections régionales et départementales) nous avons su résister et continuer à exister. Une poignée d'irréductibles continue à faire vivre l'association ! Mais jusqu'à quand ? La question est récurrente.

L'heure n'est pas au beau fixe pour l'avenir de l'humanité si l'on s'en réfère au projet de rapport du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) qui a fuité et a été divulgué le 23 juin 2021.

Pénurie d'eau, exode, malnutrition, extinction d'espèces... La vie sur Terre telle que nous la connaissons sera inéluctablement transformée par le dérèglement climatique quand les enfants nés en 2021 auront 30 ans, voire plus tôt, alerte un projet de rapport des experts climat de l'ONU obtenu par l'AFP.

Quel que soit le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les impacts dévastateurs du réchauffement sur la nature et l'humanité qui en dépend vont s'accélérer, assure le Giec, et devenir douloureusement palpables bien avant 2050.

« La vie sur terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes », note le résumé technique de 137 pages. « L'humanité ne le peut pas ».

Essayer d'inverser le cours des choses ou périr. La protection de la planète est l'affaire de tous mais nous nous sentons parfois bien seuls.

Yves GALLI

Quetigny Environnement

SOMMAIRE

2	Bétonisation de la Métropole
3	Réinventer la ville
4	Jardins de l'Engrenage :
5	l'épopée dijonnaise anti-
6	La banlieue moche
7	Un constat amer
8	Le mépris de l'arbre
9	Vigilance sur les arbres de l'ancienne crèche
10	Chic, ils repoussent!
11	Cours d'école : adieu bitume
2, 13	Rodéo dans les airs
14	
15	Linky non obligatoire
16	Les déboires d'un couple
17	quétignois
18	On fait le point avec la
19	municipalité
20	Covid 19
21	Prospective : "le terrisme"
22	Tout un symbole
23	Alerte à l'ailante glanduleux

http://quetigny.env.over-blog.org/ quetigny.env@gmail.com

à effet de serre

Réduire ses émissions de gaz

Bétonisation de la métropole ...

Quetigny Environnement avec 8 associations de quartier de Dijon et le soutien de 5 autres ont interpellé le président de la métropole et maire de Dijon dans un courrier du 11 mai 2021 dont voici le contenu.

Réinventer la ville ... bientôt un an

le 11 mai 2021

Monsieur le Maire, Président de Dijon Métropole,

Le 17 Juin 2020, un collectif de 10 associations vous adressait, ainsi qu'aux deux autres candidats au deuxième tour des élections municipales la lettre « Réinventer la ville pour s'adapter aux urgences climatiques et sanitaires ».

Les demandes exprimées dans cette lettre sont fondées et cruciales. Sur tous les sujets, nous attendons une réponse de votre part, pour que la ville « verte », « douce à vivre » que vous nous promettez ne ressemble pas à ça : « Écocité des Maraîchers » « Cité Internationale de la Gastronomie ».





La crise sanitaire, sociale, économique qui perdure, ainsi que les nombreux articles, recours ou conflits que suscitent nombre de programmes immobiliers, confortent et justifient ces attentes.

Par cette lettre, nous réitérons ces demandes pour que la « Nature en ville » ne se réduise pas à un slogan et soit le vecteur de la reconquête de la biodiversité, de la lutte contre les îlots de chaleur et d'un renforcement des liens sociaux, essentiels pour les générations futures.

La Pleine Terre urbaine est tout aussi nécessaire que la Pleine Terre agricole. Il devient vital d'engager un programme ambitieux pour sa préservation et pour la « désimperméabilisation » de sols couverts, afin de favoriser maintien et plantation d'arbres, cheminements doux, jardins partagés, etc... à proximité des zones d'habitat.

La Trame Bleue dijonnaise majeure Ouche-Canal doit être préservée, restaurée, valorisée comme l'exige ce patrimoine inestimable. De nombreux programmes immobiliers surdimensionnés, en cours ou en projet ne vont pas dans ce sens et causeront des dommages irrémédiables.

... réinventer la ville.

Les Corridors écologiques reliant les parcs existants et la « trame jardinée » doivent faire l'objet d'un programme structurant, planifié.

Par un plan ambitieux, la ville doit accueillir un vaste réseau de mobilités douces, sécurisé et confortable.

Des alternatives à la densification du bâti et au "grignotage" des terres agricoles existent :

- Rénover le parc immobilier ancien pour répondre à une demande objective de logements.
- Poursuivre la reconquête des terrains vacants ou « délaissés » des zones d'activité ou commerciales pour couvrir les besoins en immobilier d'entreprise.

À ces deux solutions, trop peu exploitées, sont préférées les constructions neuves très énergivores à leur création, plus coûteuses, destructrices d'espaces verts et à fort impact paysager négatif (au nom d'une logique qui nous échappe complètement).

Les événements récents autour des Jardins de l'Engrenage ont suscité une vive émotion au sein de la Métropole. Ils montrent le désir fort des habitants de protéger et développer les espaces de nature en ville. Nous déplorons qu'un dialogue démocratique, serein ne soit pas engagé dans tous les projets pour favoriser la qualité de l'urbanisme.

Monsieur le Maire et Président de Dijon Métropole, pour co-construire avec les habitants la ville verte de demain, pour le bien de tous, nous espérons que cette lettre ne restera pas « lettre morte».

Avec nos respectueuses salutations,

Les associations signataires :

Bien Vivre Dans le quartier Larrey – Cayen Environnement - Du Faubourg Saint Pierre - Des Habitants de Mirande/Montmuzard/Université (H2MU) – Comité de Quartier de la Montagne Sainte-Anne – Les Amis des Hauts de Dijon - Les Ami-es des Jardins de l'Engrenage - Les Riverains du Quartier de Larrey – Quetigny Environnement

Les soutiens:

France Nature Environnement 21 - Collectif Montmuzard - Conglomérat Dijon Métropole - Fédération Patrimoine-Environnement Bourgogne Franche Comté - Les Amis de la Terre Côte d'Or.

Une copie de la lettre est adressée à Mr le Préfet de la Région Bourgogne Franche Comté, Préfet de Côte d'Or.

Nous adresserons par mail courant septembre aux adhérents la réponse de 6 pages de François Rebsamen assortie des commentaires du collectif.

Sur le site de Reporterre le quotidien de l'écologie, vous pourrez lire les articles :

À Dijon, les jardins de l'Engrenage détruits par les tractopelles (23 juillet 2021)

À Dijon, les jardins de l'Engrenage luttent contre le béton (22 avril 2021)

À Dijon, une zad pour préserver un îlot de nature en ville (22 septembre 2020)

Extrait:

« Une maison, en son centre, vestige de l'ancienne occupation, était devenue le cœur créatif d'un projet qui s'élaborait avec les habitants du quartier. Là, s'inventaient des liens de solidarité, des formes politiques dynamiques. Son objectif était aussi de répondre au besoin de nature en ville, parcs ou jardins partagés, et à la nécessité d'assurer des îlots de fraîcheur pour mieux vivre le réchauffement climatique. Telle était la teneur



d'une lettre ouverte de huit pages, très argumentée, que le collectif des jardins de l'Engrenage – constitué en association ad hoc – avait fait parvenir au maire et au promoteur immobilier en mars dernier pour leur demander d'abandonner leur programme immobilier et d'engager la préservation et la valorisation de cet espace naturel. »

Jardins de l'engrenage ...

Le 17 juin 2020, à l'occasion d'un appel national contre la ré-intoxication du monde, signé par de nombreux collectifs, associations, syndicats, territoires en lutte..., une manifestation de 400 personnes se termine au 63 avenue de Langres à Dijon.

Des militants investissent deux hectares d'anciennes terres maraîchères menacées par le projet de 330 logements « Garden State » du promoteur Ghitti Immobilier. La vie s'y organise rapidement avec des habitants du quartier. Des parcelles collectives sont mises en culture et des petits jardins potagers sont installés, une buvette, un terrain de pétanque, une boite à livres voient le jour. Une maison vide est occupée.

Le 24 juillet, la mairie tente une expulsion en envoyant la police municipale accompagnée de pelleteuses, qui réussissent à détruire une partie des parcelles mais sont très vites bloquées par l'arrivée de nombreux occupants. Dès les jours suivants les parcelles sont remises en culture.

Le 5 novembre la mairie obtient du juge l'expulsion des terrains mais le 19 mars 2021, la justice donne un délai de six mois pour autoriser l'expulsion de la maison. Pendant ce temps la vie continue à l'Engrenage entre jardinage, vente et distribution de légumes, soirées cinéma, etc.

Le 4 mars 2021, une lettre ouverte demandant l'abandon du projet est adressée au maire et au promoteur. Les occupants y démontrent les nuisances du projet et proposent à la mairie d'élaborer collectivement avec les riverains un nouveau projet permettant de faire pousser des légumes sur ces terres.

Le 20 avril, le préfet déclenche l'évacuation des jardins. Les « forces de l'ordre » accompagnées d'engins de chantier et de camions, détruisent tout, arbres, haies, poulailler... En quelques heures le terrain est déblayé et la terre cultivable évacuée. Cette évacuation, d'une rare violence, totalement disproportionnée, mobilise jusqu'à 100 gendarmes et policiers, Six personnes sont interpellées et placées en garde à vue. Pen-

dant quatre jours, des gaz lacrymogènes sont déversés sur les jardins, asphyxiant les passants dans l'avenue, pénétrant les appartements voisins.

Le 29 juin dernier, la Cour d'Appel de Dijon ordonne l'expulsion sans délai des occupants de la maison depuis plus d'un an. Le tribunal de 1ère instance leur avait, le 19 mars 2021, accordé un délai de six mois.

Une occupation illégale mais légitime

On peut contester les moyens utilisés par les occupants à condition de ne pas confondre légalité et légitimité. Cette occupation est illégale, les acteurs de cette mobilisation le reconnaissent volontiers au vu des décisions prises par la municipalité de Dijon, mais elle est légitime au regard de l'urgence à réduire l'envahissement du béton dans la ville. Cette marche forcée à la construction de logements, de plus en plus contestée par les habitants, relève davantage d'une conception mégalomane du développement que de celle d'une ville résiliente et harmonieuse. Des logements, nous en avons besoin, mais pas de plus en plus entassés et serrés dans une métropole. Les campagnes se vident, le taux de logements inoccupés y explose. Ce sont les petites et moyennes agglomérations qu'il faut développer, beaucoup le souhaitent au lieu d'être contraints de vivre dans des mastodontes urbains.

Un soutien très large

Dans ce quartier déjà très urbanisé, la création des jardins de l'Engrenage a déclenché un fort élan de sympathie. Lieu de rencontres et d'échange ouvert à toutes et tous, ils ont donné au quartier un supplément de vie, chacun apportant ses connaissances et son savoir-faire. Au fil des mois les soutiens se sont multipliés, particulièrement pour réparer les dégâts occasionnés, en juillet 2020, par les tractopelles de la mairie de Dijon dans le potager collectif. Une pétition a été signée par 800 personnes, tandis que l'association

... l'épopée dijonnaise anti-béton

des « Amis de l'Engrenage » regroupait 160 adhérents. Soutien confirmé lors des élections départementales où les candidat.e.s de l'engrenage, tirés au sort, recueillaient près de 15 % des suffrages dans le canton de Dijon 2 et 24 % dans le bureau de vote proche du site.

De quelle démocratie s'agit-il?

Le crash démocratique des dernières élections montre la faillite d'un système représentatif qui dépouille les citoyens de leur droit à intervenir entre deux scrutins, entre autres sur l'aménagement et le devenir de leur ville. Les responsables de Dijon et Dijon Métropole avaient, au cours de cette initiative citoyenne, une formidable occasion d'engager un vrai débat sur le devenir de cet espace qui pouvait déboucher sur un aménagement plus équilibré du site comprenant un futur espace naturel commun. Les occupants y étaient prêts. L'entêtement violent et le ridicule l'ont hélas emporté. Violence destructrice de cultures et de végétation dans un premier temps. Ridicule ensuite lorsque le maire de Dijon assigne l'association des « Amis de l'Engrenage » à payer 200 000 euros de dommages et intérêts, somme fondée sur rien ou presque, et réclame même 10 000 euros pour l'image du Maire qui aurait souffert depuis 1 an ! Mais ridicule meurtrier parce que ce pouvoir, qui confond rapport de force et démocratie, s'entête, par tous les moyens, à tuer l'alternative citoyenne lorsqu'elle n'entre pas dans son schéma politique.

Un enjeu d'avenir

Contrairement à ce que veut faire croire le Maire de Dijon cette lutte pour une autre ville n'est pas celle de quelques activistes professionnels. Elle dépasse les frontières d'un quartier et même de la Métropole. Le contexte climatique et les ravages de la pollution rendent plus aigu le besoin de nature, de fraîcheur en ville, de sauvegarde de la biodiversité de proximité dont la valeur est autrement plus précieuse que celui du

béton. Les citoyens ne s'accommodent plus de schémas d'urbanisme dépassés aux mains d'édiles qui décident pour tous et de promoteurs plus avides de profits que du bien être des habitants. Le combat mené par les jardiniers de l'Engrenage montre à quel point il est urgent que les citoyens s'approprient leur ville, en exigeant que la gouvernance autoritaire et exclusive laisse la place au véritable dialogue et à l'expérimentation citoyenne.

Soutien et Solidarité!

Suite à la décision de la Cour d'Appel, les jardins partiellement sauvés des pelleteuses en avril dernier, peuvent être détruits à tout moment. Pour l'éviter notre soutien et notre solidarité sont indispensables : informer, interpeller le maire de Dijon et les élus, sans oublier la solidarité financière pour faire face aux frais de justice que l'assignation de F. Rebsamen entraînera.

Voir le site Infos locales — Dijoncter.info - Site d'infos en lutte sur Dijon



Le 12 juillet 2021 - Raymond MAGUET

Le jardin replanté en mai 2021, après le deuxième passage des tractopelles. © Jardins de l'Engrenage

François Rebsamen inflexible ordonna mardi 20 juillet la destruction des jardins de l'Engrenage, dernier espace naturel du nord de la ville, pour y construire 330 logements dans un quartier sur-habité...

La banlieue moche ...

Ces métastases péri-urbaines ...

Il y a cinquante ans, j'ai choisi de venir habiter à Quetigny, une ville innovante à la campagne, une ville aérée, une ville verte, respirable et douce à vivre. Je ne pensais pas subsister dans cet environnement suburbain devenu laid et stéréotypé.

La campagne tout autour n'est plus. L'artificialisation des terres se constate sur les zones péri-urbaines, les espaces naturels et les espaces agricoles sont devenus une réserve foncière pour l'urbanisation de la métropole. Echangeurs, lotissements, zones commerciales, alignements de ronds-points... ces métastases péri-urbaines dévorent une campagne intoxiquée par la voiture.



La croissance exponentielle de l'Est dijonnais à laquelle on assiste est une véritable menace écologique. Rien n'a été pensé en amont, ni les problèmes environnementaux liés à une forte densité urbaine (congestion du trafic routier, artificialisation des sols, perte de la biodiversité, paysages déchirés...), ni les problèmes sociétaux (insécurité, pollution, santé publique...). Dans ces zones déjà saturées et vulnérables, l'urbanisation à marche forcée subie est insoutenable et désespérante. Cette densité est ressentie aujourd'hui comme oppressante. La qualité d'usage, les commodités de circulation, la qualité paysagère et urbaine, la qualité des espaces de vie et les infrastructures n'y sont pas.



Les provinciaux qui quittent leur campagne désertifiée par la perte des services publics, ne trouveront pas plus de calme, pas plus de sérénité et encore moins un climat social serein dans l'agglomération de l'Est dijonnais. Quel avenir pour les ménages dans ces quartiers trop vite construits où, dans cet habitat concentrationnaire, les tensions seront inévitables, où la pollution urbaine sera de plus en plus préoccupante, où les infrastructures de transport déjà saturées seront aggravées, où la nature est désespérément sacrifiée ...

La métropole, cette obsession dépassée de nos élus, impose cette urbanisation démesurée où les populations s'entassent sans se préoccuper de leur qualité de vie. Ce modèle imposé d'organisation territoriale avec ses centres commerciaux énergivores n'est certainement pas la solution pour sortir de la consommation à outrance.

La métropole sera-t-elle soutenable?



... un constat amer

L'habitat se banalise



La ville de Quetigny se flatte aujourd'hui d'un cœur de ville en béton. Les grues tournent leurs flèches là où, précisément, prend place le terminus du tram, là ou précisément se renoue le cordon ombilical de la banlieue avec Dijon.



Triste destin pour un ancien quetignois de voir la ville se métropoliser, perdre son identité et tomber dans la banalité de ces banlieues périphériques de plus en plus oppressantes. De surcroît, pendant que le béton gagne le cœur de ville, les anciens quartiers pavillonnaires se dégradent. Sans trop s'en rendre compte, on s'aperçoit que la société, égoïste, moins tolérante, conduit à la fermeture des espaces qu'ils soient privés ou publics.

L'habitat se banalise. L'effet est pernicieux. L'esprit des lieux est révélateur du rapport à soimême et aux autres. Pour des raisons de sécurité ou d'intimité, la peur de l'autre conduit à hiérarchiser les propriétés, à élever murs, barrières et autres clôtures de séparation hérissées parfois de barbelés... Brise-vues en bois, canisses, claustras, murs en parpaing s'intègrent disgracieusement dans les styles des jardins. Ces "murs" qui séparent les hommes n'ont rien d'esthétique. Il n'y a rien de pire que ces enceintes moches qui défigurent ces quartiers autrefois ouverts, arborés, conçus de petites haies vives. Des haies vives qui favorisaient la biodiversité au jardin et s'adaptaient à l'environnement.

Certes, le passé est dépassé, la cité dortoir n'est plus. Le front urbain avance et Quetigny se trouve aspirée dans le tourbillon de la métropolisation. Le vieux quetignois que je suis ne peut que manifester une vive réaction émotionnelle. Ce phénomène subi d'une urbanisation croissante irréversible n'aspire pas à la sérénité. Quetigny ne fera pas le pari de la décroissance...

Jean MICHOT



Il y a un mépris de l'arbre

Le projet de loi 4D examiné par le Sénat en juillet 2021 sur la décentralisation contient une disposition déroutante : la simplification de l'abattage des arbres d'alignement, ceux qui, comme les peupliers, bordent nos routes ou nos avenues. La raison ? Ils gênent la construction d'infrastructures ...

Ce projet de loi fait suite au Grand débat national organisé de janvier à mars 2019 après la crise des gilets jaunes. Après avoir exprimé la nécessité de s'adapter aux réalités locales, les concertations locales conduites depuis 2020 ont abouti à l'élaboration d'un texte qui conforte les compétences des collectivités locales dans les domaines des transports, du logement, de l'insertion, de la transition écologique ou de la santé.

Mais voilà! Le gouvernement a profité de ce texte sur la décentralisation pour introduire une disposition particulière qui vise à "simplifier" l'abattage des arbres d'alignement. Un petit texte anodin qui entend modifier l'article L350-3 du Code de l'environnement qui protège les arbres d'alignement et qui apporte de multiples dérogations afin de faciliter l'abattage des allées d'arbres en cas de travaux. Si la modification de l'article L350-3 du Code de l'environnement vise à « clarifier le régime de protection des alignements d'arbres » comme l'entend le gouvernement, le texte ne mentionne pas pour autant les enjeux environnementaux, ni la possibilité de faire reculer les bétonneurs. Une autorisation d'urbanisme (permis de construire) impliquant l'abattage d'arbres inclus dans une allée ou un alignement d'arbres devrait être appréciée au regard des dispositions de l'article L350-3 du Code de l'environnement.

Voici l'article Code de l'environnement

Partie législative (Articles L110-1 à L713-9)

Livre III : Espaces naturels (Articles L300-1 à L371-6) Titre V : Paysages (Articles L350-1 A à L350-3



Article L350-3

Création LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 172

Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques.

Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.

Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité administrative compétente pour les besoins de projets de construction.

Le fait d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres donne lieu, y compris en cas d'autorisation ou de dérogation, à des mesures compensatoires locales, comprenant un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien ultérieur.

Vigilance sur nos arbres!

Comme nous en avons discuté lors de notre dernière rencontre avec l'équipe municipale, le site de l'ancienne crèche va devenir un lieu pour personnes âgées, site qui sera géré par l'organisme "Age et Vie ".



On peut penser que, par souci de la fraîcheur (personnes âgées, canicule, besoin d'ombrages dans les extérieurs des bâtiments...) mais aussi pour la beauté de la structure, les arbres actuels ne seront pas détruits ni coupés ! Je pense essentiellement à ce très gros tilleul magnifique, resplendissant de vigueur, qui doit à tout prix être sauvegardé! En entrée de ville, venant de Dijon, jouxtant l'arrêt de tram, il me paraît évident aussi de ne pas saccager ni couper les arbres existants. Sinon, l'Agenda 2030 ne serait que du pipeau ! On ne crée pas une nouvelle forêt urbaine sur Quetigny si, parallèlement, on tue de beaux arbres, sains, qui ne demandent qu'à vivre! Tous mes voisins de la rue de Quétignerot, des copropriétés qui la bordent, sont soucieux et inquiets du risque de "bétonisation" sur cet espace joliment arboré.

C'est ainsi que Quetigny-Environnement demande à être intégré aux échanges et réunions avec la structure "Age et vie" en amont du projet et des décisions car, comme bien trop de fois, on risque de se retrouver devant le fait accompli ! Et nous sommes prêts à effectuer un inventaire de tous les arbres de ce site avec la municipalité, et remettre ce bilan à "Age et Vie" pour une réflexion en amont du projet. " La bataille qu'on est sûr de ne pas gagner ... c'est celle qu' on ne mène pas !"

A l'heure où beaucoup tentent de mettre en place une dé-métropolisation en remettant en avant la qualité de vie qui existe dans la ruralité, dans les villages en campagne, faisons donc, nous les citadins, le maximum d'efforts et de luttes citoyennes pour conserver un peu de "campagne à la ville"! Et la lutte pour préserver les arbres doit être notre "chef de bataillon"!

Si le projet de forêt urbaine au Suchot, d'une haie bocagère ainsi que d'un verger conservatoire de quartier nous réjouit, notre association Quetigny-Environnement s'y impliquera, c 'est sûr ! Ceci est une très belle "rampe de lancement" dans la lutte contre le réchauffement climatique, à notre petit niveau certes, mais conjointement le site de l'ancienne crèche ne doit donc pas perdre ses très beaux arbres actuels, des tilleuls en pleine santé, nombreux et vigoureux !



D' ailleurs , ce site n'est il pas symbolique ? En effet depuis des années il était "la crèche" pour les bébés, il va devenir un établissement "Age et Vie" pour les personnes âgées ... début et fin de la vie! Que ces beaux tilleuls soient à l'honneur pour mettre à l'ombre et à la fraîcheur nos aînés qui y séjourneront! Aucun de ces arbres ne doit être coupé, particulièrement ce très gros tilleul à l'entrée de la rue de Quetignerot!

Nous y veillerons en ne lâchant pas la garde auprès de la municipalité. Peut-on espérer aussi que, lors de la destruction de l'ancienne poste, les arbres qui l'entourent soient préservés? Ils apportent un peu de verdure juste à l'angle de cette rue...

Marie- Josèphe GENTELET

Chic, ils repoussent!

Sous prétexte de sécurité et de vieillesse, les peupliers communaux de l'avenue du 8 mai 1945 ont été abattus il y a plusieurs mois. Une mesure accélérée par la chute d'un de ces arbres sur la voie cyclable André Allex.

Mais si l'on fait le tour de Quetigny, combien d'arbres devront être abattus sous prétexte de sécurité? Sans compter les conifères qui vont sécher (tout comme les sapins du Jura et les douglas du Morvan) suite aux attaques d'insectes.

Pourquoi ces peupliers ont-ils été coupés quand on voit la qualité des troncs restant de ces arbres? N'auraient-ils pas pu être taillés intelligemment? Bien sûr, pas comme les marronniers de la rue du même nom, il y a une vingtaine d'années ...

Aussi nous ne sommes pas à l'abri de vents violents ou d'une tornade comme celle qui a frappé le village de Verrières-de-Joux, à moins de 120 kilomètres à vol d'oiseau de Quetigny. Cet écran de peupliers protégeait les très beaux arbres du parc des Cèdres.

On a coupé des arbres, c'est dommage car le végétal en cette période de crise écologique est le seul rempart contre le réchauffement climatique, un réchauffement issu de la production de CO2 dû à notre surconsommation et pressenti déjà par des gens comme René Dumont ou Haroun Tazieff.

Chic, ils repoussent! Malheureusement, ce ne sont que des drageons sans avenir qui percent le macadam entre trottoir et voie routière...

Au fait, pourquoi les peupliers situés sur le terrain de l'ancienne ENITA n'ont-ils pas été coupés ? Ne datent-ils pas de la même époque ?

François PERNOT



Les drageons émergent le long des routes. Ces stolons souterrains se développent sur les puissantes racines superficielles des peupliers. Les racines risquent d'endommager les maçonneries et les dallages, soulever les enrobés bitumés ou même coloniser les tuyaux d'égouts.

Adieu bitume,

bonjour à la végétalisation des cours d'école

Finies les cours d'école vastes, vides, sans ombre et bétonnées ? En France, les initiatives pour les végétaliser se multiplient. Objectifs : lutter contre le réchauffement climatique mais aussi contre le sexisme, permettre des jeux diversifiés et proposer tout simplement un contact avec la nature aux enfants.

Contre la chaleur, des cours de récré sans bitume

A Paris, en 2018, trois écoles pilotes ont planté des arbres et installé des bacs à lierre afin d'absorber la chaleur, dans le cadre d 'une démarche Oasis visant plusieurs objectifs : https://www.paris.fr/pages/lescours-oasis-7389

A Rennes « c'est quand même mieux qu'avant » précise une élève qui adore cette cour « plus naturelle ».

A Grenoble la volonté municipale repose sur le fait que les enfants soient au cœur du projet afin qu'ils puissent redécouvrir les joies de la manipulation de la terre, des cailloux et de l'observation des insectes, des flaques d'eau.

A Strasbourg qui prévoit de réaménager l'ensemble des cours d'établissements scolaires et de la petite enfance d'ici 2026 avec le soutien de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, afin d'offrir les meilleures conditions d'éducation possibles aux enfants et d'ouvrir ces espaces sur le quartier.

A Nancy qui a lancé, en septembre 2020, son projet de végétalisation des cours d'écoles avec son concept de ville résiliente afin de favoriser notamment le développement de la biodiversité.

A Lyon, l'aménagement des cours d'école doit permettre : le renforcement du végétal dans les cours, la désimperméabilisation partielle des sols, l'introduction de jeux d'eau et/ou brumisateurs et l'évolution de la nature des matériaux.

A Lille, la ville a décidé de verdir ses cours d'écoles pour favoriser l'aspect pédagogique au profit des enfants tout en luttant contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Tous ces exemples démontrent la nécessité de la place de la nature en ville afin de sensibiliser les enfants à cette connaissance pédagogique. D'autre part, il est démontré le lien entre les activités de nature et un mieux-être physique et mental.

Et qu'en sera-t-il pour l'avenir des cours des écoles à Quetigny où, comme partout en France, l'atmosphère se réchauffe et où le besoin de fraîcheur se fait sentir.

Francine MULOT



Les sols nus et fortement compactés font dépérir le système racinaire et des mesures comme celles prises sur les 2 photos peuvent être mises en place pour les préserver.

Le plancher installé au sol est destiné à protéger les racines de l'arbre du piétinement des visiteurs.



Rodéo dans les airs ...

Les gâtés

À Quetigny nous sommes des gâtés. Depuis quelques mois maintenant, nous vivons avec les rodéos des motos et quads qui narguent les forces de l'ordre, nous exaspèrent et menacent la sécurité. Il nous manquait un trouble de même nature du côté des nuisances aériennes. Aujourd'hui la chose est corrigée, en riverains de l'aérodrome de Dijon-Longvic nous bénéficions du rodéo dans les airs.



En effet, deux événements récents illustrent le fait que la tranquillité des habitants est mise à mal par les errements que s'octroient les professions aéronautiques, civiles ou militaires :

- Dans la nuit du 27 au 28 avril dernier, nous avons eu droit à des rotations continues de 20h45 à 0h45 par des avions militaires Xingu de la base aérienne d'Avord, près de Bourges. Cette situation a surpris toute la partie Sud et Est de l'agglomération dijonnaise, à tel point qu'à 15h30 le 28 avril le site internet du Bien Public relevait plus de 21000 consultations de l'article web consacré au sujet...
- Le lundi 28 juin, vers 16h00 un avion gros porteur passe à très basse hauteur au-dessus des toits de Quetigny et suscite une grosse frayeur et l'étonnement.

Il s'agirait bien de situations inédites : de



mémoire d'habitants de Quetigny, il n'y a pas souvenir de vols nocturnes occasionnant une telle gêne pendant 4 heures continues en pleine nuit, y compris du temps de l'activité de la base aérienne. Pas de souvenir non plus d'un survol des habitations à une hauteur aussi basse que le 28 juin. Si à cela on ajoute les passages d'avions d'armes en basse hauteur et pleine poussée (ex encore le 25/06 à 14h45, le 19/07 à 10h46...), on se rend compte que le respect des habitants de l'Est dijonnais n'est pas du tout pris en compte par les professionnels de l'aéronautique.

Un point sur nos démarches

Concernant les nuisances aériennes de l'aérodrome de Dijon-Longvic, à part les faits cités ci-dessus, nous avons l'illusion qu'un certain calme s'était installé pour la 1ère moitié de l'année 2021. Mais cela n'a vraiment été qu'illusion suite aux effets de la covid 19.

Depuis cet été, les rotations d'avions pour les activités "perfectionnement" ont repris de plus bel et BFC Parachutisme a gratifié tout l'est dijonnais d'une ronde infernale plusieurs jours pendant le week-end du 15 août, en non-stop avec trois avions, du matin jusqu'à la nuit.

Nous sommes donc toujours dans l'action.

... 10 000 signatures en 3 jours

Ainsi nous avons bien réalisé toutes les actions projetées pour fin 2020 (voir numéro 47 de l'Accent Aigu septembre 2020) pour inciter les autorités à une réelle concertation :



Pétition que l'on pouvait signer sur notre stand lors du grand marché bio annuel

- en septembre nous avons déposé une requête en recours gracieux auprès du préfet de région pour exiger la mise en place effective d'un processus de concertation
- une pétition a bien été lancée sur le site mesopinions.com. Réunissant plus de 10 000 signatures en moins de 3 jours, la presse écrite et audiovisuelle s'est emparée du sujet
- l'adresse nuisances.adl@gmail.com destinée à recueillir les plaintes de riverains qui ne souhaitent pas s'exprimer directement auprès des autorités (préfet, maire, ...) est opérationnelle
- une campagne d'affichage a bien été réalisée, des flyers distribués.

À l'appui de nos démarches, nous notons que le maire de Chevigny-Saint sauveur, sollicité par des administrés, estime que l'on impacte la tranquillité publique (un avis que l'on partage); il s'est fait l'auteur d'un courrier appuyé auprès du préfet de région. Quant à la municipalité de Quetigny, nous notons une écoute polie et le fait qu'elle relaie nos requêtes auprès de la métropole ou de la préfecture.

Du vent



Sous l'effet de toutes ces démarches, la direction de l'aérodrome n'a eu d'autre recours que de reprendre le contact avec nous, associations envi-

ronnementales. En présence de représentants de la préfecture de région, un RDV a eu lieu en visio-conférence le 17 décembre 2020. Cette téléréunion s'est déroulée dans un climat de considération et d'écoute réciproques ; en relevé de décision, il était prévu la reprise de la concertation dès début janvier 2021 en vue de l'élaboration de la charte de l'environnement. Mais comme le vent s'apaise après avoir subitement soufflé, cette belle volonté affichée en sortie de séance s'est traduite par un brassement d'air sans suite. Dans les faits, nous en sommes là et au jour où nous écrivons ces lignes, il n'y a pas de reprise de la concertation!

Nous restons donc circonspects sur la posture du nouveau directeur de la plateforme de Dijon-Longvic. Nous estimons que, malgré le contexte sanitaire, le groupe de travail pouvait être réuni dès janvier 2021 comme il s'y était engagé ce 17 décembre 2020, et ce dans le strict respect des gestes barrières (1 salle de conférence, 5 participants). Le directeur de la plateforme reste donc sur des gesticulations tout en élégance (articles de presse, interview, déclarations en toutes occasions) et des postures vertueuses, mais sans acte manifeste pour l'élaboration d'une charte, dont la nécessité n'est plus à prouver après ce qu'il a produit sur l'agglomération dans la nuit du 27-28 avril 2021.

Nous soulignons cependant une petite avancée à mettre à son crédit, obtenue après 3 ans d'efforts et de relances : sur la documentation

Nuisances aériennes coûteuses!

technique destinée aux pilotes, l'environnement de l'aérodrome est enfin signalé comme "très sensible au bruit". Cela semble relever du détail, mais c'est une indication à laquelle les pilotes doivent se référer pour adopter selon les circonstances des régimes moteurs et des trajectoires de moindre bruit au-dessus des habitations, avec une influence non négligeable sur l'atténuation des nuisances sonores. Encore faut-il que ces dispositions soient respectées.

Les perspectives pour les mois à venir

Sur certains sites, les affaires liées aux nuisances sonores aériennes se règlent devant les tribunaux; nous pouvons citer le cas d'Aix en Provence et de Beauvais. Pour ce dernier aéroport, la Cour de cassation saisie par les associations a cassé vendredi 09 juillet 2021 un arrêté ministériel autorisant des atterrissages de nuit sa décision s'est appuyée sur l'absence de motif d'intérêt général et sur le principe de non régression dans les dispositions relatives à la protection de l'environnement.

Sur les motifs ayant guidé cette décision judiciaire, on pourrait retrouver des éléments de similitude avec la situation de l'aérodrome de Dijon-Longvic. Nous estimons cependant que des solutions concertées doivent d'abord être recherchées. Nous nous tournons donc vers le représentant de l'État, à savoir la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté, pour contraindre la direction de l'aérodrome et les autorités militaires à rendre la pratique de l'activité aérienne raisonnable au-dessus de l'Est dijonnais.

Dans les faits, c'est une réunion de la commission consultative de l'environnement que nous demandons avec insistance et qui nous est promise à l'automne de cette année 2021. L'objectif est de parvenir enfin à un cadrage de l'activité aérienne qui soit traduit au plus tôt dans une charte de l'environnement acceptée par tous.

Bon à savoir

Quelques règles de la circulation aérienne générale (sources : Service de l'Information aéronautique) qui concernent la zone de l'Est dijonnais:

- en dehors des procédures de décollage ou d'atterrissage, le survol des habitations ne peut normalement avoir lieu qu'au-dessus d'une hauteur de 1000 m
- les avions militaires sont soumis à ces mêmes règles de circulation aérienne générale lorsqu'ils n'évoluent pas dans les espaces qui leur sont réservés, ce qui est le cas de nos zones d'habitations (donc normalement pas de survol des zones habitées à basse hauteur et obligation de les contourner).

Et un regard sur les comptes en euros...

Concernant les subventions allouées par les collectivités locales à la société EDEIS SA, gestionnaire de l'aérodrome (source : tribunal de commerce infogreffe.fr, comptes sociaux EDEIS SA aéroport de Dijon, années 2016 à 2019) :

- nous, contribuables, nous subventionnons chaque décollage ou chaque atterrissage à Dijon-Longvic à hauteur de 100 € (1 M€ de subvention annuelle attribué à EDEIS SA rapportés aux 10000 mouvements par an sur le site)
- l'intégralité du résultat net annuel de EDEIS SA Aéroport de Dijon (750 k€)), soit ¾ de cette subvention est distribué en dividende et donc en enrichissement de l'actionnaire unique EDEIS Concessions..., bravo!

Sans remettre en cause la pérennité du site, cela devrait donner lieu à réfléchir, même à ceux qui ne sont pas gênés par le bruit aérien, sur la pertinence d'un tel niveau de contribution publique pour une plateforme dont l'activité ne relève pas globalement de l'intérêt général mais essentiellement du domaine privé.

compteur Linky : même pas obligatoire!

Certes la décision n'est pas définitive puisqu'elle peut encore faire l'objet d'un recours devant la cour de cassation, voire devant une juridiction européenne, mais dans son arrêt du 17 novembre 2020, la Cour d'appel de Bordeaux confirme que l'installation du Linky n'est pas obligatoire.

En effet la cour indique que « contrairement à ce qu'affirme la société Enedis, aucun texte légal ou réglementaire, européen ou national n'impose à Enedis, société commerciale privée, concessionnaire du service public, d'installer au domicile des particuliers des compteurs Linky ». Cette affirmation bénéficie à tous les consommateurs, même non victimes d'ondes.

C'est ce que l'association Quetigny Environnement a toujours prétendu et c'est ce qu'elle demandait à la municipalité d'écrire à ses administrés. En vain, cette dernière est demeurée totalement indifférente à la guestion.

La cour a reconnu par ailleurs une fonction illicite intrusive ajoutée au Linky par Enedis qui permet, de l'aveu-même de l'ancien directeur du programme Linky, de visualiser le démarrage ou l'arrêt de certaines installations du domicile comme un lave-vaisselle.

Plus récemment (journal Le Bien Public du 14 juin 2021 p. 19), la municipalité de Lery en Côte d'Or a obtenu la réinstallation de son ancien compteur enlevé à son insu, dans une partie privative de la mairie et en violation d'une délibération du conseil municipal refusant l'installation d'un compteur Linky.

A ce sujet, interrogé par le journal Le Bien Public, Anthony Lhomme, responsable du développement numérique et de la communication au sein de la direction régionale de Bourgogne Enedis, indique qu'à aucun moment ses techniciens ou ceux de ses prestataires ne peuvent pénétrer au domicile de quelqu'un ou dans un lieu dont le propriétaire n'a pas donné son accord.



Pourtant, l'association a été encore informée récemment de l'attitude de certains opérateurs se montrant pressants, voire intimidants à l'encontre d'usagers récalcitrants relancés qui s'opposent à la pose de compteurs Linky.

A signaler aussi que contrairement à certaines assertions mensongères, le compteur Linky n'est pas gratuit et qu'il faudra le rembourser dès 2022. Et que dire enfin, à l'heure du développement durable et de la remise en cause de l'obsolescence programmée, de l'envoi au rebut, de millions de compteurs en parfait état de marche. Un immense gâchis proprement scandaleux.

Yves GALLI

Rappel:

Dans la loi de la Transition Énergétique soumise au Conseil Constitutionnel le nom Linky n'apparaît jamais et encore moins l'obligation, pourquoi ? : Parce qu'imposer un objet connecté à un citoyen est anticonstitutionnel !

LINKY : les déboires ...

Quetigny Environnement a interviewé deux Quetignois, Solange et Robert, sur les difficultés consécutives à l'installation de leur compteur Linky.

Q.E. : Comment s'est passée l'installation de votre compteur Linky ?

Solange: Il y a trois ans, on a reçu trois avis de passage pour l'installation. Nous n'étions pas présents. A notre retour nous avons trouvé un avis de passage dans la boîte à lettres informant qu'«ils» étaient venus l'installer. Ils sont rentrés dans notre espace privé puisque le compteur n'était pas sur la rue.

Robert: J'ai appelé ENEDIS, chargé de la pose des compteurs. Nous avons échangé des mots « doux » avec la personne que j'avais au bout du fil. Elle m'a dit que le compteur était obligatoire, du fait d'une directive européenne. J'ai répondu qu' « une directive européenne n'est obligatoire que si elle est transcrite dans la loi. Citez-moi le texte de la transcription ». Je lui ai demandé qu'on intervienne pour l'enlever, ce qu'elle a refusé. Elle m'a rappelé que les compteurs étant la propriété d'ENEDIS, et que celui-ci étant accessible, elle n'avait pas à demander l'autorisation pour pénétrer dans l'espace privé et installer le compteur Linky.

Par la suite, nous avons eu la visite d'un technicien EDF, notre fournisseur d'électricité, surpris de voir le compteur posé, puisqu'il venait discuter de la pose du compteur. « Je ne comprends pas », ai-je dit. Il m'a répondu qu'EDF n'avait pas demandé d'intervention chez nous et ne disposait d'aucun retour sur cette installation. De plus, ce compteur n'était pas bien réglé, calibré sur une puissance supérieure à nos besoins, avec un coût d'abonnement supérieur. EDF n'ayant pas de compteur ouvert légalement chez eux, on a eu des soucis pour la tarification et le règlement. Tout cela s'est passé de manière surréaliste.

Solange : Pendant 1 an on s'est battu avec EDF qui nous prélevait de l'argent mais jamais régulièrement,

parfois avec des montants faibles de 40 ou 50 euros, parfois plus 150 ou 200 euros. Nous les appelions toutes les semaines ou tous les mois. Ils nous remboursaient : « nous nous sommes trompés, nous vous remboursons ». Au bout de quelques mois, on en a eu assez, on leur a dit que s'ils ne résolvaient pas le problème, on ferait opposition au prélèvement. Nous avons fait appel à notre assurance pour l'assistance juridique et nous avons envoyé des recommandés pour le leur signifier. On a reçu un courrier nous assurant que notre situation était normale. On a fini par faire opposition au prélèvement d'EDF. Résultat : on nous a mis en « électricité restreinte », opération qu'on nous a d'ailleurs facturée.

Q.E.: c'est-à-dire?

Solange: la puissance du compteur est réduite et vous ne pouvez plus utiliser vos appareils en même temps sous peine de voir le circuit disjoncter. Imaginez qu'on soit en plein hiver sans chauffage. Et le tout sans prévenir.

Q.E. Avez-vous été obligés de changer de puissance dans votre contrat ?

Solange : non. On a eu une résiliation et un réabonnement qui se sont faits sans notre consentement, résiliation et réabonnement facturés !

Robert: est-ce que c'est lié à l'intervention EDF qui a recalibré la puissance du compteur, je ne sais pas. Sur la première année, ça a été n'importe quoi. On n'a jamais reçu nos échéanciers, pas de factures. Nous avons été prélevés de façon sporadique, de montants à peu près équivalents pendant trois mois, après plus rien et ensuite 3 fois dans le même mois, puis remboursés et enfin une facture régulatrice de 1 700 euros.

Solange: en deux semaines, on nous a prélevé 1400 euros. Heureusement il y a une personne qui a pris 1 h ½ au téléphone avec moi pour essayer de comprendre notre problème. Elle m'a rappelée le lendemain pour apporter une solution.

... d'un couple de Quetignois

Robert: je ne sais pas comment ça se passe pour EDF, mais comme partout ce doit être des plateformes où les personnes qui vous répondent ne savent pas vraiment ce dont il s'agit. Elles suivent des procédures à la lettre, mais vous n'êtes jamais suivis par un technicien. On paye un service qui, à l'origine, était un service public, et on arrive à ces extrémités. c'est de la folie!

Q E. : En clair on vous a installé un compteur « intelligent » qui a fait n'importe quoi

Robert : oui, le grand problème de la technologie d'aujourd'hui : on remplace des cerveaux humains par des ordinateurs réputés plus intelligents ou en tout cas moins infaillibles et en fait on a besoin des êtres humains pour réagir dans des situations particulières.

Q.E. : vous n'avez jamais su la part de responsabilité de EDF et ENEDIS dans cet imbroglio

Robert : on a aucun élément pour dire qu'Enedis est passé chez nous. N'importe qui peut venir poser un compteur.

Solange: on est dans la même problématique avec SUEZ. On a été contacté par ODIVEA pour l'installation des compteurs d'eau « intelligents Aquarius ». On vous dit que vous avez le droit de refuser mais, en revanche, sachez que ça vous sera facturé 68 euros.

Nous avons aussi un compteur « GASPAR » pour le gaz, mais là on n'a pas davantage eu le choix lorsque nous sommes passés du fuel au gaz.

Robert: On a aussi été facturés de la rupture de contrat avec SUEZ et facturés pour l'ouverture du contrat avec le nouveau fournisseur ODIVEA. A aucun moment on nous a demandé notre autorisation. Pendant près de deux années personne n'est venu effectuer des relevés, sans que nous ayons été prévenus ni reçu la moindre facture, d'où une facture de régulation d'ODIVEA de plus de 700 euros avec pour seule explication le Covid!

On ne modifie pas les termes d'un contrat de cette façon surtout pour les particuliers. Les entreprises qui

sont en situation de monopole font ce qu'elles veulent, elles sont au-dessus des lois. Voilà dans quel type de marché on est, à partir du moment où le Gouvernement a décidé de privatiser les énergies. Il y a un moment où il faut réagir et tirer la sonnette d'alarme, on ne peut pas continuer comme ça.

Solange: Tout cela va faire virer un paquet de gens, tous ceux qui viennent relever les compteurs. Et la pollution que cela entraîne avec la mise au rebut des anciens compteurs et leur remplacement par des appareils dont la durée de vie est plus courte.

Robert: l'intérêt de Linky, pour ceux qui en profitent vraiment, c'est d'espionner le type de consommation pour vous vendre ensuite des nouveaux appareils électriques.

Q.E. Utilisez-vous internet pour regarder votre consommation?

Robert : non, on s'en fiche, comme la plupart des gens.

Rappelez-vous, le 4 mai 2018 ...

Un rassemblement anti Linky avait été organisé devant la mairie de Quetigny par l'association Quetigny Environnement et le collectif Stop Linky 21 pour demander de "surseoir à l'installation" de ces appareils. L'installation des compteurs sur Quetigny était prévue dans le courant du 1er semestre 2018.



On fait le point ...

Compte-rendu de la réunion du 10 juin au cours de laquelle des membres de Quetigny-environnement ont rencontré des représentants de la municipalité.

Etaient présents pour la municipalité : R.Détang, M.Jellal, I.Pasteur, P.Schmitt, S.Pannetier et D. Richard.

Etaient présents pour Quetigny-environnement : M.Commaret, G.Cothenet, Y.Galli, M.J.Gentelet, F.Mulot, L.Santona.

En préambule le maire nous informe, qu'étant retenu par d'autres obligations, il ne pourra pas assister à toute la réunion. Cette rencontre a été organisée dans le but de faire le point sur les questions abordées lors du dernier rendez-vous du 10 novembre 2020 et d'examiner des sujets d'actualité plus récents.

- 1) David Richard, responsable du service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) nous présente les projets de forêt urbaine, de haie bocagère et de verger conservatoire.
- Plantation, avec le concours de Forestiers du Monde et avec des élèves de classes de l'école élémentaire de la Fontaine aux Jardins, d'une forêt urbaine sur la plaine du Suchot (1,3ha), à partir de jeunes plants forestiers à l'automne 2021.

Yves Galli souhaite qu'un inventaire botanique de ces parcelles où la présence d'orchidées, a par exemple, été relevée soit préalablement effectué avant les plantations. [Note postérieure à la réunion : pour une bonne reprise des végétaux, vérifier la nature du sol qui pourrait être constitué de déblais des constructions du quartier]

- Plantation, avec le concours de PROMUT, d'une haie champêtre de 320 m de long sur 4 m de large qui constituera un corridor écologique.
- A l'automne 2022, plantation avec des élèves de l'école maternelle de la Fontaine aux Jardins d'un verger de sauvegarde sur 1800 m2 à proximité de cette école

L'association Quetigny-Environnement est sollicitée pour apporter sa participation à ces travaux, voire être porteuse de ce projet.

Y.Galli demande que signifie « être porteuse du projet »?

M.Jellal indique que cette action permettrait de dynamiser le projet en accompagnant les élèves, les parents d'élèves et les enseignants. Une réunion sera organisée dans la première quinzaine de septembre.

Y. Galli suggère de conserver une trace des arbres remarquables de Quetigny. On pourrait récupérer des graines, des semis, de ces arbres « pères » et les implanter sur d'autres sites afin de conserver leur descendance et de relater l'historique de leur origine, en particulier leur implantation initiale de « leurs parents ».

M.J.Gentelet aborde le dossier concernant le site de l'ancienne crèche.



Réponse : pour l'instant, aucun projet précis n'est avancé. Toutefois les promoteurs d'Age et Vie Habitat sont informés de la nécessité de conserver des arbres présents sur le site.

2) Installation de capteurs fixes de mesure de la qualité de l'air

Les capteurs installés sur la métropole permettent une modélisation de la situation. Cependant aucun n'est installé sur Quetigny.

Y.Galli souhaite l'implantation d'un capteur fixe permanent sur la commune de Quetigny afin de connaître, en temps réel, le niveau de pollution, notamment pendant les périodes de forte chaleur lors de bouchons à proximité du magasin Conforama. Ces mesures pourraient être en particulier annoncées en temps réel sur les panneaux électroniques de la ville et être communiquées aux habitants à la santé fragile les incitant à ne pas sortir de chez eux.

I.Pasteur indique que ce capteur ne serait pas très efficace dans la mesure où il serait trop éloigné des habitations. Néanmoins l'association peut faire la demande auprès d'Atmo Bourgogne Franche-Comté.

M.Commaret propose d'installer un filtre sur les cheminées de chauffage au bois (inserts ouverts) pour améliorer la qualité de l'air.

... avec la Municipalité

3) Pollution de la Mirande

Y.Galli demande où en est le projet de réunion qui devait être organisée en 2020 sur ce dossier.

I.Pasteur : effectivement cette réunion devrait être organisée prochainement.

M.Commaret : concernant les pollutions de la Mirande et du Cromois il faut porter plainte et appliquer la règle pollueur payeur.

4) Antennes 5G

Y.Galli demande où en est la réflexion autour de l'organisation d'une conférence publique autour de l'impact de la technologie de la 5G en terme de santé publique, d'environnement, d'économie et d'évolution de la société.

I.Pasteur considère que si ce sujet nous intéresse toujours, la conférence sera proposée avec plusieurs intervenants au cours du dernier trimestre.

M.Jellal partage ce point de vue en insistant sur l'aspect sociétal de ce dossier.

5) Agenda 2030

P.Schmitt développe ce dispositif en rappelant que 17 objectifs de développement durable (ODD) sont proposés par l'ONU dans un but de résilience territoriale. A Quetigny 5 ou 6 objectifs seront retenus, avec le concours du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Une première rencontre devrait avoir lieu autour du 15 juin.

Y.Galli demande à quel moment notre association sera intégrée dans la conduite des réflexions.

P.Schmitt répond que QE comme les autres associations seront sollicitées après cette réunion. Pour information, un bilan de l'Agenda 21 qui s'est terminé fin 2019, est en cours de rédaction.

6) Nuisances aériennes

Concernant la gêne occasionnée par le vol nocturne d'avions dans la soirée du 27 avril dernier, I.Pasteur indique que le préfet a envoyé un courrier expliquant les motifs de ce vol (entraînement). Aucune plainte d'habitant n'est parvenue à la mairie. **F.Mulot** déplore ce manque d'information puisqu'elle-même a déposé une main courante auprès de la police municipale, de même que d'autres adhérents de QE.

L.Santona demande quelle est la position de la métropole sur l'école de parachutisme et quelles contraintes pourraient être mises en place pour limiter les nuisances occasionnées par ces vols.

I.Pasteur précise qu'une réunion sera programmée avec la mairie de Quetigny, le préfet, l'aérodrome et la commission consultative de l'environnement (CCE).

Dans le domaine voisin des nuisances sonores, le problème des souffleuses de feuilles est évoqué par **L.Santona** qui souligne l'usage abusif de ces appareils dont l'utilisation devrait être plus ciblée.

M.Jellal informe que les trottoirs de la ville doivent être propres pour éviter des accidents qui pourraient se produire par glissade et que le maire serait tenu pour responsable de ces accidents.

M.Commaret : pour toutes les nuisances sonores il est nécessaire de s'inspirer du PPBE (plan de protection du bruit dans l'environnement).

7) Pistes cyclables

Y.Galli, suite à la demande de plusieurs adhérents, suggère qu'il y ait un meilleur jalonnement des pistes cyclables entre Quetigny et Dijon et souhaiterait rencontrer le monsieur Vélo de la métropole. Il propose aussi la réalisation d'une piste cyclable sur le boulevard du Champ aux métiers.

S. Pannetier, conseillère municipale, indique que le dossier des pistes cyclables a été discuté en mairie et que les associations d'usagers allaient être contactées.

Y.Galli et L.Santona demandent à ce que QE soit associée à cette réflexion et que le projet soit communiqué à l'association.

8) Pollution lumineuse

L.Santona soulève le problème de la pollution lumineuse nocturne à Quetigny avec un éclairage parfois excessif.

I.Pasteur va se renseigner sur les conditions de réduction de l'intensité lumineuse en soirée

9) Sécheresse :

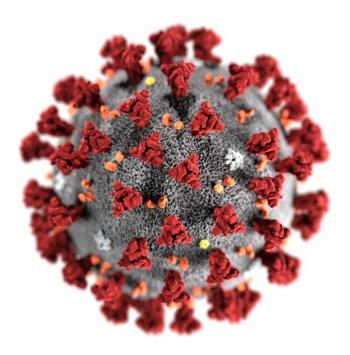
M.Commaret: en raison des sécheresses répétitives, la ville de Quetigny a été reconnue en zone de catastrophe naturelle. Des habitants se sont-ils manifestés pour signaler les problèmes de fissure dans leur maison?

Et puisque un peu d'humour ne peut pas nuire :

Quel est le comble pour un écolo? C'est de faire des économies de bouts de chandelles depuis des lustres et de ne pas être pris pour une lumière!

Questions autour du Covid 19 ...

Anti-masques, anti-vaccins, anti-confinement, anti-couvre-feu, corona sceptiques, la résistance ou la réserve face aux dispositions mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID s'est exprimée sous des formes multiples. Pendant ce temps, d'autres s'employaient avec une énergie extraordinaire à soigner, à confectionner des masques, à aider les personnes vulnérables, et acceptaient sans barguigner les atteintes aux libertés publiques nées de l'instauration de l'état d'urgence.



Liberté individuelle et obligation morale

Personnellement, simple citoyen, sans formation scientifique, je n'ai pas toujours été convaincu de la pertinence de toutes les mesures imposées et il m'est arrivé de douter. Néanmoins, j'ai considéré dans un esprit de solidarité et de responsabilité envers tous mes compatriotes, que l'effort demandé n'était pas insurmontable et qu'il était de ma responsabilité et de mon devoir de prendre ma part pour tenter, sans la moindre certitude, de faire reculer la pandémie et épargner des vies humaines.

Je me suis donc plié à toutes ces mesures en n'ignorant pas les risques d'effets secondaires, à plus ou moins long terme, liés à des vaccins très rapidement mis sur le marché. D'autres s'en sont affranchis, au nom de leur liberté individuelle et souvent sans proposer de solutions alternatives. Pour se justifier ils faisaient souvent part d'une opinion, d'une intuition qui n'étaient corroborés par aucun fait scientifiquement établi. Et d'aucuns d'évoquer même un complot planétaire!

S'agissant des libertés individuelles, sujet autrement plus sérieux, me paraissent être aujourd'hui les dangers de l'enfermement numérique dans lequel s'enfonce progressivement notre société avec la mise en œuvre de technologies telles que la 5G et les objets connectés, les compteurs linky...

Identité numérique individuelle et identité numérique collective

Nous laissons des traces partout ! Avec la vidéo-surveillance, la télé-surveillance, la reconnaissance faciale, nous sommes de plus en plus observés. Grâce à l'usage de l'intelligence artificielle et à la mise en œuvre de puissants algorithmes, des groupes politiques, économiques, scientifiques ont aujourd'hui la possibilité de manipuler le consommateur, d'asservir le citoyen... mais qui s'en préoccupe aujourd'hui ? Pas grand monde à ma connaissance. Il y a pourtant là un véritable sujet de société qui mérite un débat.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la municipalité l'organisation d'une conférence publique autour des impacts de la 5G. Elle devrait avoir lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2021. J'espère que ce jour-là, les défenseurs des libertés publiques ne resteront pas devant leurs écrans!

Page 21 Bulletin d'information n° 48

Prospective: "le terrisme" rencontre avec Nathan Parent

Nous avons rencontré le 2 juillet 2021, Nathan Parent, 24 ans, malvoyant, qui habite Quetigny. Titulaire d'une licence de géographie et d'aménagement obtenue à l'Université de Bourgogne à Dijon, auteur de plusieurs textes contenant de multiples propositions visant à bâtir une société plus vertueuse, plus juste et plus résiliente, il nous a présenté sa vision de la société idéale : "le terrisme".

Un autre monde est possible!

« Notre société semble être de plus en plus tiraillée par des crises qu'elle a pour certaines d'entre-elle provoquées. Aujourd'hui son avenir ainsi que le nôtre semble plus qu'incertain. Ce constat doit être un signal d'alarme fort pour que les choses changent et en finir avec cette civilisation issue de la révolution industrielle qui a eu certes quelques avantages, mais qui est prédatrice de ressources et génératrice d'inégalités. Il est temps de passer à quelque chose de nouveau, de réinventer totalement notre civilisation si nous voulons perdurer sur notre belle planète bleue. Pour cela, il serait possible de bâtir une nouvelle civilisation basée sur le respect de la nature et de l'Homme, dans laquelle les inégalités de toutes sortes sont fortement diminuées, où de nombreux principes essentiels de notre vie quotidienne tels que le travail, l'économie ou encore les loisirs sont totalement redéfinis et une civilisation de paix. Elle devra s'adapter plus facilement aux crises futures, conséquences des dégâts que nous avons causés à notre planète grâce à une forte résilience et une culture du risque développée et adaptée à chaque région du monde. Son but sera aussi de les réparer en soignant véritablement notre planète et ses écosystèmes fragiles grâce à une politique internationale volontariste et ambitieuse en la matière. Le progrès doit être toujours placé au service de l'Homme et de la planète pour que notre confort continue de progresser sans dégrader la planète.

Aujourd'hui, notre civilisation industrielle a adopté un modèle économique qui vise à produire toujours plus et faire en sorte que certains possèdent tout alors que d'autres n'ont rien : j'ai nommé "le capitalisme". Mais, cette nouvelle société adoptera un nouveau modèle plus juste et vertueux appelé "le terrisme".

Le "terrisme" marque une rupture complète avec le modèle capitaliste et libéral dans le sens où les richesses produites ne se font plus au détriment de la nature et en utilisant des ressources fossiles. Cette-foisci, il s'agit d'être en harmonie avec la nature et n'utiliser que des ressources renouvelables utilisées de manière raisonnées et raisonnables. Les inégalités de tous types rongent notre modèle actuel et créent irrémédiablement des injustices entre les Hommes. Le terrisme a pour principe un bien meilleur partage des richesses entre les individus et les pays même si on ne pourra jamais atteindre l'égalité parfaite. Elles subsisteront mais à des niveaux acceptables préalablement définis par l'ensemble des citoyens et citoyennes. A la fois modèle de société, modèle économique et principal courant idéologique en économie, le "terrisme" doit devenir les fondations solides sur lesquelles s'appuiera la nouvelle société dite "terriste" comme notre société actuelle avec le capitalisme et le libéralisme. D'ailleurs on ne parle plus d'économie mais d'écolonomie qui comme son nom l'indique est l'économie basée uniquement sur les principes fondamentaux du développement durable. Elle introduit aussi d'autres façons de penser l'économie comme l'économie circulaire (utiliser tout ce qui est recyclables comme ressources), l'économie solidaire et participative ou encore le troc. Enfin, l'étymologie du mot "terrisme" vient de la Terre que l'on doit protéger mais aussi de cette nécessité impérieuse de retour à la terre, aux sources. Cette nouvelle société fera la part belle à des systèmes politiques démocratiques dans lesquels les citoyens et les citoyennes sont pleinement impliqués via la démocratie participative.

Mais cela commence dès maintenant, alors j'en appelle à une mobilisation citoyenne générale pour que chacun d'entre nous propose et diffuse ses idées pour bâtir petit à petit un monde meilleur pour nous, nos enfants et la planète. Retroussons nos manches et faisons revivre les fleurs de l'insouciance dans le jardin de l'espérance. »

Source:

Thème de la pétition issue du recueil de texte « Recueil du nouveau monde »

https://docs.google.com/document/d/1lhWwMyGXZX BEJtc8IPiYXfsdSdM_hyFlYlM-1wWHNuE/edit

Tout un symbole!

Tout un symbole, la couverture du magazine Vivre à Quetigny de juin/juillet 2021 annonçant une ville connectée avec, à l'affiche, un smartphone.

Le bonheur à portée de clic! Selon un sondage Statista Research Departement publié le 2 juillet 2019, 16% des français passent pendant leur temps libre 8 heures ou plus devant les écrans via smartphones, tablettes ou ordinateur. Vous en reprendrez bien une dose supplémentaire!



Pourtant quels bonheurs retrouvés quand j'arpente Quetigny et que je vois au-dessus du Suchot ce beau champ bleu de phacélies butinées par une multitude d'abeilles, quand je vois tous ces espaces non fauchés reconquis par une flore disparue comme, par exemple, des orchidées, quand je vois toutes ces plantes en fleurs ou en graine colonisées par les insectes, véritables garde-manger pour les oiseaux granivores ou in-

sectivores. Déjà, j'ai pu constater sur ma modeste parcelle de jardin une présence plus importante de papillons et même l'apparition de quelques criquets autrefois anéantis par l'usage de pesticides et de fauches à répétition.

Alors si le bonheur est dans la connexion, c'est au vivant, c'est à l'humain qu'il faut nous reconnecter en nous émerveillant du monde qui nous entoure et en le préservant. Et quitte à tout prendre, je préfère être aussi entre amis, sous l'emprise d'un bon verre de vin que sous l'emprise des écrans et des algorithmes qui nous aliènent et nous déshumanisent!

Yves GALLI

PS : ce billet d'humeur n'est pas dirigé contre le portail web associatif récemment mis en place par la municipalité dont les fonctionnalités semblent intéressantes et devraient simplifier la vie des associations.

Circulez, y a rien à voir !





Ahurissante, renversante la disposition de ces panneaux...le peuple de l'herbe en est tout retourné (panneaux photographiés devant le bassin de rétention à hauteur du stade, au débouché de la piste cyclable traversant la route de Chevigny Saint Sauveur). **YG**

Alerte à l'ailante glanduleux à Quetigny : il est urgent d'intervenir !



On trouve cet arbre par exemple le long de l'école des cèdres mais également le long de la Norges entre Chevigny et Couternon. Il est considéré comme une espèce dangereuse pour la biodiversité. Encore en vente dans certaines jardineries, il commence aujourd'hui d'essaimer un peu partout dans la ville.

La municipalité de Quetigny est-elle consciente du problème et entend-elle éradiquer sa présence sur le domaine public de la commune ? Il semblerait également judicieux d'informer nos concitoyens dans le journal municipal sur les désagréments causés par cette espèce végétale.

Photos Yves GALLI



Extraits de commentaires recueillis sur le site internet de la ville de Toulon concernant cet arbre qualifié de peste végétale :

L'Ailante glanduleux est natif à la fois du nord-est et du centre de la Chine et de Taïwan. On l'utilisait en Chine comme plante hôte pour le ver à soie. Introduit en Europe vers le 18e siècle, il a d'abord été considéré comme un sujet magnifique pour les jardins. Au 19e siècle, il a été utilisé comme arbre de rue.

Toutefois le charme est vite retombé, lorsque les jardiniers ont constaté ses fortes capacités à drageonner et son odeur nauséabonde. Aujourd'hui considéré comme plante indésirable, il doit être éradiqué.

Son mode de multiplication est très performant. Il se renouvelle par graines, drageons et même tronçons de racines lorsqu'elles sont coupées, ce qui rend l'éradication difficile. De plus, l'ailante produit une substance chimique : l'ailanthone qui inhibe la croissance de nombreuses autres plantes.

En bref, cette essence très invasive pousse spontanément sur les délaissés de voirie, le long des murs, les friches et doit être éliminée au plus tôt. Sur le sujet adulte, l'abattage, l'essouchement et l'arrachage systématique des racines sont obligatoires si l'on veut vraiment supprimer cette peste végétale.



Réduire les gaz à effet de serre

On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait lundi 9 août le sixième rapport sur l'état des connaissances sur le dérèglement climatique. Les conclusions très attendues sont claires, précises et indiscutables : « Le changement climatique s'accélère et s'intensifie..., l'influence humaine a sans équivoque réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres émergées..., le changement climatique s'aggrave à un rythme très alarmant, plus rapide encore que ce que l'on craignait ». Et le GIEC nous avertit qu'il reste à peine vingt ans pour limiter le pire. Une condition : amener les émissions de gaz à effet de serre à zéro.

De beaux discours mais des actions à contre sens

Les événements climatiques extrêmes de cet été meurtrier - vagues de chaleurs en Amérique du Nord et en Europe de l'est, incendies en Turquie et en Grèce, inondations en Allemagne, en Inde et en Chine... nous informent et nous sensibilisent à la dure réalité du changement climatique. Nos responsables politiques qui se gargarisent de beaux discours, restent pourtant dans l'inaction en maintenant notre système économique et en poursuivant une urbanisation qui accroît l'impact des vagues de chaleur extrêmes.

Dans la vie quotidienne

Réduire notre consommation d'énergie est la priorité numéro un mais, plus largement, nous devons changer notre façon de vivre, de manger et de nous déplacer Chacun de nous peut aider à limiter les émissions de gaz à effet de serre : éviter le gaspillage, réduire sa consommation d'énergie en isolant son logement, en s'équiper d'appareils économes en énergie,... Réduire les émissions des transports, notamment l'avion et la voiture, modifier son alimentation, consommer moins de viande, préférer les fruits et légumes locaux et de saison, encourager la marche, le vélo et les transports en commun, acheter moins d'objets électroniques, de vêtements, apprendre à les réparer, réduire les déchets, mieux les trier et les recycler... J.M.



Les confidences d'un militant écologique

C'est en 1989 que j'ai adhéré à Quetigny Environnement. Dès 1981 je pratiquais déjà le covoiturage pour aller et revenir du boulot et ceci pendant 25 années.

En 2001, à l'arrivée de la gauche à Dijon, j'ai demandé un composteur afin de réduire la masse de mes ordures ménagères.

En 2009, j'ai commencé l'isolation de ma maison pour réduire ma consommation et mes émissions de gaz à effet de serre : isolation des combles par de la laine de roche (c'est par le toit qu'il y a le plus de déperditions caloriques), remplacement des fenêtres par du triple vitrage, isolation des murs par l'extérieur avec 14 cm d'épaisseur supplémentaire, remplacement de la porte d'entrée et de garage, remplacement des radiateurs et cette année changement de chaudière par une autre à condensation.

Il faut savoir que le chauffage domestique représente 22% des gaz à effet de serre.

C'est la raison pour laquelle et afin de réduire les gaz à effet de serre, il faut isoler les logements qui sont des passoires thermiques, ce qui permettrait de créer des dizaines de milliers d'emplois.

Michel COMMARET